

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Le quatre avril deux mil seize, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 29 mars 2016

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Mchet Annette, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Fombelle Morgan, Deschamps Valérie, Moraud Franck, Bouyer Nadia, Meunier Magaly, Léoment Nathalie

**Absents excusés** : Nicolas Cluseau, Bonniseau Denis

**Absents** : Airault-Mounier Stéphanie

**Secrétaire de séance** : Gaëlle Hauwaert

***Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 mars 2016***

#### **Vote des taux d'imposition 2016**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

Taxe d'habitation : 11.12 %

Taxe foncière (bâti) : 5.30 %

Taxe foncière (non bâti) : 25.07 %

Pour un produit estimatif 2016 de 127 528 €.

#### **Approbation des Comptes de gestion de l'exercice 2015 : Commune – lotissement – Panneaux photovoltaïques**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 concernant les budgets de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du compte administratif de la commune**

Sous la Présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'établit ainsi :

#### **Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 536 217.15 €
  - en recettes : 815725.05 €
- soit un excédent dégagé de 279 507.90 €

#### **Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 318 097.55 €
  - en recettes : 214 184.90 €
- soit un excédent dégagé de - 103 912.65 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

#### **Affectation des résultats du budget communal**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2015, d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement R 002 : 169 479.68 €

Affectation au compte d'investissement R 1068 : 110 028.22 €

#### **Aprobation du compte administratif du budget « lotissement »**

Sous la Présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'établit ainsi :

#### **Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 119 602.09 €
  - en recettes : 119 602.20 €
- soit un excédent dégagé de **0.11 €**

### **Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 132 418.20 €                      - en recettes :            110 346.20 €

soit un excédent dégagé de - **22 071.89 €**

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

#### **Affectation des résultats du budget « lotissement »**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2015, d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte fonctionnement D 002 : 11 239.06 €

Affectation au compte d'investissement R 001 : 16 738.74 €

#### **Approbation du compte administratif du budget « panneaux photovoltaïques »**

Sous la Présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'établit ainsi :

### **Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 20 390.66 €                      - en recettes :            16 426.13 €

soit un excédent dégagé de - 3 964.53 €

### **Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 20 842.49 €                      - en recettes :            31 928.62 €

soit un excédent dégagé de **11 086.13 €**

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

#### **Affectation des résultats du budget « panneaux photovoltaïques »**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2015, d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement D 002 : 3 964.53 €

Affectation au compte d'investissement R 1068 : 0 € au compte

### **Vote du budget primitif 2016 de la commune**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Fonctionnement dépenses :	650 961.68 €
Fonctionnement recettes :	650 961.68 €
Investissement dépenses :	377 630.62 €
Investissement recettes :	377 630.62 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2016 du lotissement**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Fonctionnement dépenses :	150 385.97 €
Fonctionnement recettes :	150 385.97 €
Investissement dépenses :	152 624.03 €
Investissement recettes :	152 624.03 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2016 des « panneaux photovoltaïques »**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget 2016, comme suit :

Fonctionnement dépenses :	15 921.30 €
Fonctionnement recettes :	15 921.30 €
Investissement dépenses :	18 201.90 €
Investissement recettes :	18 201.90 €

Le conseil municipal approuve le Budget 2016 à l'unanimité.

### **Ligne de trésorerie**

Vu l'article R2221-70 du CGCT,

Les articles 16 à 18 du décret-loi du 28/12/1926 relatif aux régies municipales,

La délibération portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du SPIC « Panneaux photovoltaïques » en date du 8 avril 2013,

Considérant la perte de production sur l'année 2015 suite à une panne d'onduleurs,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie,

Le conseil municipal accorde une avance de trésorerie de 5 000 € au budget SPIC.

Cette avance de trésorerie sera réalisée en juin 2016 et sera remboursable sur 5 ans à compter de janvier 2018, soit 1 000 €/an, avec possibilité de remboursement anticipé.

### **Ligne de trésorerie-avis du SPIC**

Vu l'article R2221-70 du CGCT,  
Les articles 16 à 18 du décret-loi du 28/12/1926 relatif aux régies municipales,  
La délibération portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du SPIC « Panneaux photovoltaïques » en date du 8 avril 2013,  
Considérant la perte de production sur l'année 2015 suite à une panne d'onduleurs,  
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie,  
Le conseil d'exploitation de la régie SPIC, composé de Annette Machet, Alain Biraud et Magaly Meunier, approuve l'avance de trésorerie de 5 000 € de la commune et les conditions de remboursement (1000 €/an sur 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018).

### **Remplacement adjoint technique salle socio-culturelle**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux congés annuels de l'adjoint technique en charge de l'entretien de la salle socioculturelle, il convient de nommer un remplaçant.

Après délibération, est nommée Madame Francine Moreau, domiciliée à Limalonges, pour un maximum de 15 heures par semaine, du 18 au 24 avril 2016.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec Francine Moreau.

D'autre part, un appel à candidature pour ces remplacements va être lancé rapidement et affiché dans tous les villages de la commune, pour une décision définitive qui sera prise le 25 avril 2016.

### **Validation du plan d'entretien communal du syndicat d'eaux de Vienne**

Le Plan d'Entretien Communal est présenté au Conseil Municipal, le 28 septembre 2015

Ses objectifs sont :

De réaliser un état des lieux des pratiques de la commune concernant l'entretien de sa voirie et des espaces verts,

De faire un point sur la situation de la commune vis à vis des nouvelles réglementations,

D'identifier les zones où les traitements chimiques sont interdits ainsi que les zones à risque de transferts élevés et faibles,

D'identifier les zones à risque pour la santé publique,

De proposer différentes solutions techniques adaptées à la commune permettant de réduire les risques de transferts vers la ressource en eau,

De limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Plan d'Entretien Communal établi par Eaux de Vienne – SIVEER

### **Feu d'artifice 14 juillet 2016**

Après présentation du devis de RIC Collectivités, concernant le feu d'artifice du 14 juillet, le conseil municipal accepte le devis pour une somme de 1 750 € TTC.

## **Divers**

1. Magaly Meunier propose de prendre contact avec le Crédit foncier pour revoir les taux d'un emprunt
2. Annette Machet fait part :
  - d'une fermeture conditionnelle d'une classe pour la rentrée 2016. Un comptage en juin 2016 sera effectué pour une décision définitive.
  - Que le FST (Fond de Solidarité Territoriale) est accordé par la Préfecture pour financer l'éclairage public.
  - Que GVM (association Grand Vent Malade) souhaite rencontrer les élus lors d'une réunion. Ils sont invités à prendre la parole lors du ¼ d'heure citoyen seulement.
3. Commission voirie : 16 avril à 10 h si tous les devis sont arrivés
4. Commission Bulletin municipal : mercredi 27 avril à 18 h
5. Marie-Thérèse Grimaud fait part d'une remarque d'une administrée concernant une grande flaque d'eau récurrente sur la route de Theil-Grand Village. Se rendre sur place pour trouver une solution.
6. Nadia Bouyer signale qu'il conviendrait mieux de proposer la grande salle à l'association (Top Hat Enterprises) plutôt que la petite et le hall d'accueil, car ils sont maintenant plus de 50 personnes, et ce, pour des raisons de sécurité. D'autre part, elle propose que soit fait un livret mentionnant l'utilisation de la salle au niveau chauffage, lumière etc...